

# Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontariennes

## *Rapport d'activités*

Juillet 1995 – Août 1996



**Franco-Ontarian  
Education and  
Training Council**

**Le Conseil de l'éducation  
et de la formation  
franco-ontariennes**

880 Bay Street, Suite 203  
Toronto ON M7A 1L2  
Telephone: (416) 325-4626  
Facsimile : (416) 325-4627

880, rue Bay, bureau 203  
Toronto ON M7A 1L2  
Téléphone : (416) 325-4626  
Télécopieur : (416) 325-4627

Monsieur John Snobelen  
Ministre de l'Éducation et de la Formation  
22<sup>e</sup> étage, édifice Mowat  
900 rue Bay  
Toronto ON M7A 1L2

Monsieur le Ministre,

Depuis 1972, vos prédécesseurs ont cru bon d'avoir à leur disposition un Conseil consultatif en matière d'éducation en langue française. Vous m'avez écrit en mai dernier que le CEFFO allait être aboli le 31 août 1996.

Le rapport d'activités couvrant la période de juillet 95 à août 96 que j'ai l'honneur de vous envoyer au nom des membres du CEFFO sera donc le dernier d'une longue série de rapports. Selon moi, il contient la preuve de la nécessité d'un tel organisme indépendant au service du ministre pouvant lui permettre d'être au fait des besoins de la communauté franco-ontarienne en matière d'éducation.

J'espère que vous le lirez avec intérêt et que votre équipe saura inventer une formule vous donnant accès à des avis judicieux, comme ceux que nous vous avons envoyés durant la dernière année.

Le Conseil vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ses salutations distinguées.

La présidente du Conseil,

Rolande Faucher

# Table des matières

<b>Message de la présidente</b> .....	4	Secteur postsecondaire .....	18
<b>I. Renseignements généraux</b> .....	5	Secteur collégial .....	18
Bref historique .....	5	Nominations aux conseils d'administration des collèges de langue française .....	18
Mandat et composition du Conseil .....	6	La reconnaissance des acquis .....	18
Ressources du CEFFO .....	7	Le financement de l'enseignement collégial de langue française .....	19
Fonctionnement .....	7	Autres comités et partenariats au niveau collégial .....	19
Partenariats .....	7	Promotion de la poursuite des études postsecondaires auprès des Franco- Ontariennes et Franco-Ontariens .....	19
Bureau du ministre .....	7	Formation avancée .....	19
Ministre délégué aux Affaires francophones .....	7	Secteur universitaire .....	20
Office des Affaires francophones .....	8	Le développement de l'enseignement universitaire en français .....	20
Fonctionnaires du ministère de l'Éducation et de la Formation .....	8	Approbation de programmes .....	21
Organismes du ministère de l'Éducation et de la Formation .....	8	L'Université de langue française .....	22
Établissements d'enseignement .....	9	Mode de financement des universités ...	23
Organismes communautaires .....	9	Échanges Ontario-Québec .....	24
Organismes nationaux .....	9	L'avenir des petits établissements universitaires .....	24
Autres activités .....	9		
<b>II. Dossiers par secteur d'activité</b> .....	10		
Secteurs élémentaire et secondaire .....	10		
Mise en contexte .....	10		
Gestion scolaire .....	10		
Réforme du palier secondaire .....	11		
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario .....	12		
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation .....	13		
Éducation de la petite enfance .....	13		
Enfance en difficulté d'apprentissage :			
Centre Jules-Léger .....	14		
Conseils d'école .....	14		
Éducation pluraliste .....	15		
Secteur de la formation professionnelle .....	16		
L'alphabétisation et la refrancisation ...	16		
Les autres dossiers de la formation professionnelle .....	17		

*Note* : Le texte des avis adressés au ministre et des réponses reçues du gouvernement fait l'objet d'une publication distincte intitulée *Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontariennes, Avis adressés au ministre de l'Éducation et de la Formation, Juillet 1995 – Août 1996*. Cette publication est disponible sur demande en français seulement.

## Message de la présidente

Le Rapport d'activités du Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontariennes (CEFFO) couvrant la période de juillet 1995 à août 1996 s'inscrit dans une longue série de rapports produits par les divers conseils consultatifs du ministre de l'Éducation et de la Formation depuis 1979. Puisque le gouvernement a aboli le CEFFO en date du 31 août 1996, ce rapport sera malheureusement le dernier.

Le développement de l'éducation en langue française en Ontario n'est pas terminé, loin de là. Tant et aussi longtemps que la communauté franco-ontarienne n'aura pas accès à un système d'éducation complet, le gouvernement de l'Ontario doit prévoir ce développement et assurer son maintien. L'existence d'un organisme tel que le CEFFO a été un élément déterminant dans le développement des quinze dernières années et il est aisé de reconnaître l'immense progrès qui s'est fait durant ce temps.

Mais sans le CEFFO, sans le budget nécessaire au financement des activités inhérentes à l'exercice de son mandat de liaison, de concertation, d'analyse et de recherche, la communauté franco-ontarienne est privée d'un soutien paragouvernemental auquel elle a pourtant droit. Il est regrettable que le gouvernement actuel ait jugé bon de faire des économies dans un secteur encore en développement et qu'il fasse disparaître une partie de la mémoire corporative ayant trait à l'éducation en langue française.

Rappelons les documents de recherche très éclairants produits sous l'égide du CEFFO comme ceux de Churchill, Bordeleau et Gilbert. Rappelons le guide du développement du système d'éducation en langue française, le *Plan directeur de l'éducation franco-ontarienne* produit aussi par le CEFFO. Soulignons la concertation effectuée avec les organismes franco-ontariens en éducation, grâce aux échanges fructueux entre le CEFFO et la table de concertation des présidentes et présidents de ces organismes. Tous ces éléments ont été des moteurs qui ont activé le développement de l'éducation en langue française en Ontario. Mais voilà que l'on doit plier bagage avant que le travail ne soit terminé. Comme c'est regrettable!

Lors de sa réunion de juin 1996, le CEFFO a procédé à une évaluation de son travail en se penchant sur sa composition, son fonctionnement, le travail effectué, les résultats obtenus. Les conclusions auxquelles les membres sont arrivés plaident en faveur d'un Conseil, avec présidence à temps plein, avec analystes et budget, avec un Conseil constitué de 10 à 12 membres et avec des réunions en face à face et à distance et ce, tant et aussi longtemps que le système d'éducation en langue française n'aura pas été pleinement développé. C'est là un message que le Conseil veut laisser au ministre et au gouvernement.

Avant de fermer boutique, je veux exprimer ma grande reconnaissance aux membres du Conseil qui m'ont accordé toute leur confiance et qui ont aussi travaillé très fort durant la dernière année. Je veux aussi dire un merci spécial à deux membres qui ont dû quitter le Conseil à l'automne 1995, soit Lyne Michaud et Ali Maachar. Je remercie en particulier les présidents des comités du CEFFO qui ont agi comme bras droit de la présidente : M<sup>me</sup> Anne Gagné au Comité élémentaire-secondaire, M. Gaétan Gervais au Comité postsecondaire et M. Fernand Bégin au Comité de la formation professionnelle.

L'équipe permanente du CEFFO a été sans pareille. Je remercie de tout cœur les analystes du CEFFO. Merci à Marie-Lison Fougère qui nous a quittés en octobre dernier, à Mireille Duguay qui a travaillé sous contrat pendant une année fort intéressante et à Marie-France LeFort qui a œuvré le plus longtemps et ce avec beaucoup d'ardeur. Notre adjointe administrative, Monique Laliberté, la mémoire corporative du bureau, a décidé de prendre sa retraite à la fin d'août. Les anciens présidents, Marc Godbout et Gaétan Gervais, se joignent à moi pour la remercier de son dévouement inlassable. Enfin merci à Lise Montplaisir qui, à titre de secrétaire, a aidé le CEFFO à mener ses affaires rondement.

# I. Renseignements généraux

Le Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontariennes (CEFFO) a pour mission de conseiller le ministre sur toutes les questions touchant l'éducation et la formation en langue française dans la province de l'Ontario. Son rôle est de s'assurer que les services offerts par le ministère répondent réellement et de façon adéquate aux besoins de la population franco-ontarienne, conformément à la *Loi sur l'éducation* et à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ce faisant, le Conseil fournit au ministre la perspective nécessaire sur la nature de ces besoins et la meilleure façon d'y répondre.

## Bref historique

En septembre 1971, deux ans après la création des écoles publiques de langue française, M. Robert Welch, alors ministre de l'Éducation, annonçait la création d'une Commission d'enquête, dirigée par M. Thomas H.B. Symons, dans le but de revoir les lois et règlements concernant l'éducation secondaire en langue française dans la province de l'Ontario.

En février 1972, à la suite de la publication du rapport de la Commission Symons, le gouvernement créait le Conseil supérieur des écoles de langue française. Celui-ci, présidé d'abord par M. Laurier Carrière puis par M. Gérard Raymond, avait pour mandat de soumettre des recommandations sur toutes les questions relatives à l'éducation élémentaire et secondaire en langue française dans la province. En tant que comité interne, le Conseil était composé principalement de fonctionnaires, mais également de quelques représentantes et représentants de la communauté franco-ontarienne.

Plus tard, en 1979, le Conseil supérieur des écoles de langue française fut rebaptisé Conseil de l'éducation franco-ontarienne (CEFO) par la ministre de l'époque, M<sup>me</sup> Bette Stephenson. En novembre 1980, le mandat du CEFO fut élargi pour lui permettre de présenter des recommandations touchant l'éducation postsecondaire en langue française. Cette responsabilité relevait jusqu'alors du Conseil des affaires franco-ontariennes depuis sa création en 1974. Le CEFO devenait ainsi un organe consultatif

composé principalement de six représentantes et représentants de la communauté franco-ontarienne. Il fut présidé successivement par MM. Onésime Tremblay et Marc Godbout.

Entre 1980 et 1989, le CEFO a soumis cinq rapports d'activité aux ministres de l'époque et a entrepris des projets de grande envergure, dont les résultats sont consignés dans les publications suivantes : *Éducation et besoins des Franco-Ontariens* (1985 – 2 volumes) et le *Plan directeur de l'éducation franco-ontarienne* (1988 – 5 volumes).

Après une pause de dix mois, le Conseil a connu un renouveau, lorsqu'en juin 1991, il est devenu un organisme chargé de conseiller non seulement le ministre de l'Éducation, mais également le ministre des Collèges et Universités. Au même moment, un autre comité a été créé pour conseiller le ministre des Collèges et Universités sur l'éducation post-secondaire, nommément le Comité consultatif des affaires francophones (CCAF). Le CEFO était présidé par M. Gaétan Gervais alors que M<sup>me</sup> Dyane Adam était nommée présidente du CCAF.

En janvier 1994, M. Dave Cooke, alors ministre de l'Éducation et de la Formation, a aboli ces deux conseils et annoncé la création d'un nouvel organisme chargé de le conseiller sur tous les aspects de l'éducation et de la formation des membres de la communauté franco-ontarienne. Pour la première fois, la fonction de président devenait un emploi à plein temps. M<sup>me</sup> Rolande Faucher a accepté de présider ce nouveau conseil, désormais connu sous le nom de Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontariennes (CEFFO).

Après l'élection provinciale de juin 1995, le nouveau gouvernement conservateur a maintenu le CEFFO qui a continué ses activités selon le mandat qui lui avait été confié en janvier 1994. Le 26 avril 1996, le gouvernement faisait parvenir à la présidente un nouveau décret qui, tout en conservant intact le mandat du Conseil, réduisait le nombre de ses membres de 16 à 14.

Un mois plus tard cependant, soit le 29 mai 1996, le président du Conseil de gestion annonçait en Chambre l'élimination de 22 organismes et commissions dont «le mandat était désuet ou qui avait terminé leurs travaux». Le gouvernement comptait le CEFFO parmi ceux-ci. Le même jour, le ministre Snobelen écrivait à la présidente du Conseil pour l'informer que le mandat du CEFFO prendrait fin à compter du 31 août 1996. Il affirmait l'importance de l'éducation en langue française pour la communauté francophone de l'Ontario mais proposait «d'avoir recours à diverses méthodes pour obtenir les conseils de spécialistes et du public, sans devoir passer par le biais d'un organisme officiel indépendant». C'était la fin d'une tradition longue de 24 ans mais surtout l'amputation d'un organisme dont la mission de développer pleinement l'éducation en langue française n'était pas encore achevée.

## Mandat et composition du Conseil

En vertu du décret 3213/93, le Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontariennes a été créé par le Conseil des ministres dans le but de conseiller le ministre de l'Éducation et de la Formation sur toutes les questions touchant l'éducation à vie et la formation des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens.

Le Conseil pouvait notamment :

- conseiller le ministre de l'Éducation et de la Formation sur les questions prioritaires relatives à l'éducation et à la formation en langue française;
- participer à la conception d'une vision propre à l'éducation franco-ontarienne en repérant et en évaluant – dans le contexte de l'éducation permanente – les tendances actuelles et naissantes en matière d'éducation et de formation dans la communauté franco-ontarienne et proposer des politiques appropriées au ministre;
- examiner les conséquences que peuvent avoir les politiques ainsi proposées sur la communauté franco-ontarienne et sa diversité ethnoculturelle et informer le ministre de ses conclusions;
- recommander la nomination de membres de la communauté franco-ontarienne aux divers comités, organismes et commissions que le ministre pourrait créer;
- parrainer, comme le requérait son mandat et dans les limites de son budget, des projets de recherche qui ne seraient pas entrepris par le ministère de l'Éducation et de la Formation ou pour le compte de ce dernier;

- établir, au besoin, des groupes de travail pour traiter de questions touchant l'éducation et la formation de la population franco-ontarienne.

Selon le même décret, le Conseil constitué en janvier 1994, était composé de seize membres choisis par le ministre, dont :

- une présidente à plein temps;
- un membre du Conseil ontarien des parents;
- trois membres du réseau collégial;
- trois membres du secteur universitaire;
- cinq membres du secteur élémentaire et secondaire;
- trois membres du public.

Les membres ne représentaient aucun établissement ni organisme particulier mais étaient choisis en fonction de leur engagement personnel ou professionnel au sein de la communauté franco-ontarienne.

En vertu du décret 594/96, en date du 17 avril 1996, la composition du Conseil passait de 16 à 14 membres, les membres du public passant de 3 à 1. M<sup>me</sup> Lyne Michaud et M. Ali Maachar ayant démissionné pour raison professionnelle, le CEFFO a pu poursuivre ses activités sans aucun autre changement à sa composition.

### Liste des membres

M<sup>me</sup> Rolande Faucher, présidente  
(Ottawa)

M. Fernand Bégin  
(Gloucester)

M. Michel Bégin  
(Marathon)

M. Marc Cazabon  
(Waterloo)

M. Bernard Dubois  
(London)

M<sup>me</sup> Lillian-Anne Gagné  
(Penetanguishene)

M. Gaétan Gervais  
(Sudbury)

M<sup>me</sup> Diane Gibeault  
(Ottawa)

M. Gaston Grondin  
(Timmins)

M. Benoît Hubert  
(Gloucester)

M<sup>me</sup> Carole Lamoureux  
(Chelmsford)

M<sup>me</sup> Mueni Malubungi  
(Willowdale)

M. Jacques Michaud  
(Sudbury)

M<sup>me</sup> Nicole Ouimette  
(Vanier)

## Ressources du CEFFO

Dans le cadre de son engagement à réduire la taille du gouvernement et de la bureaucratie, le gouvernement a demandé au CEFFO, en janvier 1996, d'effectuer une coupure de 20 pour 100 à son budget. Cette coupure a été réalisée grâce au départ volontaire d'une analyste ainsi que par la réduction de la composition du Conseil de 16 à 14 membres.

L'équipe du CEFFO était donc constituée d'une présidente à temps plein, de deux analystes, d'une adjointe administrative et d'une secrétaire à temps partiel.

Par ailleurs, les déboursés du CEFFO pour l'exercice financier 1995-1996 ont été de l'ordre de 434 165 \$ : de ce montant, 238 556 \$ ont été versés en salaires et 195 609 \$ ont été consacrés aux autres dépenses, y compris l'indemnité de 150 \$ versée aux membres par journée de session. Du mois d'avril à août 1996, le CEFFO a fonctionné sans budget, aucun montant ne lui ayant été assigné. Ses dépenses pour les cinq mois se sont élevées à 170 913 \$.

## Fonctionnement

De juillet 1995 à août 1996, le CEFFO a tenu sept réunions ordinaires de deux jours en face à face et cinq réunions extraordinaires par conférence téléphonique. Le comité postsecondaire et le comité élémentaire/secondaire ont tenu chacun cinq réunions d'une journée et le comité de formation professionnelle en a tenu deux, après quoi il a suspendu ses activités pour deux raisons : le gouvernement allait annoncer un réaménagement de la formation professionnelle qui allait mener à la disparition du COFAM et à l'intégration de ses activités au sein du ministère et le CEFFO avait perdu son analyste spécialisée en la matière.

En avril 1996, la réunion ordinaire du CEFFO se tenait exceptionnellement à Windsor. Les membres du Conseil ont pu se familiariser avec la réalité francophone de cette région. Ils ont rencontré des dirigeants de la Place Concorde, des sections de langue française d'Essex et de Windsor, du site du Collège des Grands Lacs ainsi que du journal *Le Rempart*.

## Partenariats

### Bureau du ministre

Dès le 11 juillet 1995, la présidente du CEFFO rencontrait le nouveau ministre de l'Éducation et de la Formation, M. John Snobelen, afin de l'informer des activités du Conseil et des priorités de l'heure en éducation franco-ontarienne. Une trousse d'information portant sur ces points lui a d'ailleurs été remise.

Lors de sa réunion ordinaire de septembre, le CEFFO accueillait le ministre Snobelen et a profité de l'occasion pour discuter avec lui des quatre sujets suivants : la gestion scolaire, le financement des collèges, l'université de langue française et la formation professionnelle en français ainsi que les relations entre son bureau et le CEFFO. Le ministre s'est alors engagé à embaucher un membre de la communauté franco-ontarienne dans son bureau dans les trois mois afin de maintenir des liens entre son bureau, la communauté et le CEFFO. Malheureusement, cette promesse n'a pas été tenue et les relations entre son bureau et le CEFFO s'en sont ressenties.

La dernière rencontre avec le ministre a eu lieu au bureau du CEFFO avec les présidentes et les présidents des organismes francophones en éducation (ROFE) après l'annonce de l'abolition du CEFFO. Les organismes ont exprimé leur opposition à cette disparition et leur inquiétude principalement en ce qui touche la perte de ressources consacrées à l'analyse, la recherche et la concertation touchant les dossiers francophones. Le ministre s'est engagé à trouver de nouveaux moyens d'assurer une communication entre son bureau et les principaux intervenants en éducation franco-ontarienne.

### Ministre délégué aux Affaires francophones

La présidente du Conseil a rencontré le ministre Noble Villeneuve à deux reprises pour discuter des dossiers suivants : le collègue d'Alfred, la gestion scolaire, la médecine en français à l'Université d'Ottawa et tfo, la chaîne française de TVOntario.

## Office des Affaires francophones

La présidente a participé au Comité *ad hoc* de l'Office des Affaires francophones (OAF) sur le dossier de la médecine en français à l'Université d'Ottawa et a rencontré de façon régulière le nouveau directeur général de l'OAF, M. Denis Fortin.

## Fonctionnaires du ministère de l'Éducation et de la Formation

La venue d'un nouveau gouvernement a entraîné des changements majeurs dans le personnel et la structure du ministère de l'Éducation et de la Formation. Un nouveau sous-ministre, M. Richard Dicerni, prenait la direction du ministère en août 1995. La présidente du CEFFO le rencontrait en octobre pour discuter de la réorganisation du ministère et de la place que devraient y occuper les responsables de l'éducation en langue française.

La sous-ministre adjointe responsable de l'éducation en langue française, M<sup>me</sup> Mariette Carrier-Fraser, s'est prêtée généreusement à des rencontres mensuelles avec la présidente du CEFFO, et M. Richard Gauthier, directeur des politiques et programmes de l'éducation en langue française, a participé régulièrement à des discussions avec le CEFFO, de même que plusieurs membres de son équipe. Le CEFFO leur est reconnaissant de leur engagement constant dans les dossiers de l'éducation en langue française.

On a vu l'année dernière de grands changements dans certains secteurs du ministère de l'Éducation et de la Formation. Ainsi, le Centre d'études indépendantes a été restructuré en profondeur et sa directrice, M<sup>me</sup> Teresa González, a rencontré la présidente du CEFFO à plusieurs reprises pour discuter de la place des services en français dans son organisme. De même, M<sup>me</sup> Ruth Taber, responsable des écoles provinciales au ministère de l'Éducation et de la Formation et M. Roger Frappier, directeur du Centre Jules-Léger à Ottawa, ont participé souvent à des rencontres dans le but d'améliorer le sort des enfants en difficulté.

Deux nouveaux organismes ont été lancés durant la dernière année, soit l'Ordre des enseignantes et des enseignants et l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation. Après avoir rencontré leurs directrices respectives, M<sup>mes</sup> Margaret Wilson et Joan Green, le CEFFO a pu bien étayer ses avis au ministre au sujet de ces nouveaux services.

Le sous-ministre, M. Richard Dicerni, annonçait en mai et juin la nouvelle structure du ministère ainsi que les coupures qui y seraient effectuées. La présidente du Conseil s'est empressée de rencontrer les sous-ministres adjoints pour discuter de leurs responsabilités en ce qui a trait à l'éducation en langue française. C'est ainsi qu'en mai et juin, elle rencontrait M<sup>me</sup> Mariette Carrier-Fraser, sous-ministre adjointe, Division de l'administration de l'éducation élémentaire et secondaire, et de l'éducation en langue française; M. David Trick, sous-ministre adjoint, Division de l'éducation postsecondaire; M<sup>me</sup> Joan Andrew, sous-ministre adjointe, Division de la formation; et M<sup>me</sup> Jill Hutcheon, sous-ministre adjointe, Division des politiques de l'éducation élémentaire et secondaire.

## Organismes du ministère de l'Éducation et de la Formation

Le COFAM a connu une année difficile l'an dernier pour enfin apprendre que l'organisme disparaîtrait en mai 1996 et que ses services seraient intégrés au MEF. Le directeur de l'organisme, M. Garth Jackson, s'était prêté à quelques échanges avec la présidente du CEFFO dans le but de bien situer le dossier de la formation professionnelle en français et d'appuyer l'alphabetisation en français. Il faut dire que si le COFAM a réussi, sur papier, à bien décrire sa responsabilité envers la communauté franco-ontarienne, il n'a pas réussi dans la pratique à intervenir suffisamment d'une façon concertée et évidente pour répondre à ses besoins.

En mars 1996, la présidente du CEFFO faisait une présentation devant le Conseil ontarien des parents pour lui demander d'appuyer un avis que le CEFFO avait envoyé au ministre et qui traitait de la langue de communication au sein des conseils d'école.

À l'été de 1995, la présidente souhaitait la bienvenue au nouveau président du Conseil ontarien des affaires universitaires, M. Stefan Dupré, et en novembre 1995, au nouveau président du Conseil ontarien des affaires collégiales, M. Howat Noble. Dans les deux cas, il fut question du développement de l'éducation postsecondaire en français dans un contexte de coupures budgétaires importantes. La présidente a aussi assisté à l'assemblée générale de l'Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (ACAATO) à Windsor, en mars 1996. M<sup>me</sup> Faucher a aussi siégé au Comité des affaires francophones du Conseil des affaires collégiales (COAC) et au Groupe sur la reconnaissance des

acquis dont le mandat s'est terminé en mars 1996. Elle a d'ailleurs participé en octobre 1996 à la Conférence nationale sur la reconnaissance des acquis qui se tenait à Ottawa.

### **Établissements d'enseignement**

Dans le cadre de son mandat, le CEFFO a organisé deux rencontres avec les responsables du dossier du développement de l'enseignement universitaire en français. La présidente a aussi rencontré individuellement MM. Marcel Hamelin et Denis Carrier de l'Université d'Ottawa, les docteurs Pierre Jean et Peter Walker de la faculté de médecine de l'Université d'Ottawa, MM. Gratien Allaire de l'Université Laurentienne, M. Raymond Tremblay du Collège universitaire de Hearst, M. Pierre Hurtubise de l'Université St-Paul et le Révérend Père Michel Gourgues du Collège dominicain ainsi que M<sup>me</sup> Dyane Adam du Collège universitaire de Glendon.

Les trois présidents des collèges de langue française ont aussi discuté régulièrement des dossiers de l'heure en enseignement collégial avec la présidente du CEFFO. M<sup>me</sup> Rolande Faucher a eu le plaisir d'assister aux trois ouvertures officielles des collèges soit en septembre 1995 au Collège Boréal à Sudbury, en octobre 1995 au Collège des Grands Lacs au site de Toronto et également en octobre 1995 à l'ouverture des nouveaux locaux de La Cité collégiale à Ottawa.

### **Organismes communautaires**

Durant la dernière année, le Regroupement des organismes francophones en éducation (ROFE) a tenu quatre rencontres et la présidente du CEFFO y a fait régulièrement des présentations. Cette table de concertation joue un rôle essentiel pour amener les organismes membres à intervenir de façon concertée dans les dossiers qui touchent l'éducation en langue française. Dans le but d'être au fait des activités des divers organismes, la présidente du CEFFO a aussi participé aux assemblées annuelles et activités des organismes suivants : l'Association canadienne française de l'Ontario (ACFO), l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO), l'Association française des conseils scolaires de l'Ontario (AFCSO), l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) et Direction Jeunesse.

### **Organismes nationaux**

L'Ontario a un rôle important à jouer dans le développement de l'éducation en langue française partout au Canada. Afin de contribuer à ce développement, la présidente du CEFFO a participé aux activités suivantes : l'assemblée générale annuelle de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) en août 1995 à North Bay et le colloque de l'Alliance canadienne des responsables et des enseignants en français (ACREF) sur «la formation en français» en avril 1996 à Ottawa. L'ACELF a aussi organisé un symposium régional de l'Ontario sur le thème de la spécificité de l'école française en milieu universitaire, symposium où la présidente du CEFFO a été une participante active.

### **Autres activités**

Le Centre de recherche en civilisation canadienne française organisait en avril 1996 un colloque d'une journée sur le thème de «Les Franco-Ontariens, une valeur ajoutée». Le Centre de recherche en éducation franco-ontarienne (CREFO) de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (IÉPO) a organisé une journée sur la question de l'évaluation des élèves dans les écoles françaises de l'Ontario. Le CEFFO était représenté à ces deux événements.

La section qui suit décrit avec plus de détails les dossiers qui ont retenu l'attention du CEFFO depuis juillet 1995 jusqu'à son abolition, en août 1996.

## II. Dossiers par secteur d'activité

### Secteurs élémentaire et secondaire

#### Mise en contexte

Le secteur élémentaire et secondaire a toujours été pour le CEFFO un secteur de grande activité, à la fois sur le plan de l'élaboration des avis et concertations menées dans la communauté auprès des intervenants et intervenants en éducation.

L'arrivée d'un nouveau ministre, à l'été 1995, a bien sûr marqué le travail du ministère de l'Éducation et de la Formation et des organismes, conseils et commissions qui y sont rattachés. Toutefois, plusieurs réformes commencées dans la foulée du rapport de la Commission royale sur l'éducation en Ontario sont restées à l'ordre du jour du présent gouvernement. C'est le cas, notamment, de la réforme de l'éducation au palier secondaire, de la création de l'Ordre des enseignantes et des enseignants ainsi que de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, de la réforme du financement de l'éducation et du mode de gestion scolaire.

Dans d'autres secteurs d'activité, tels que l'éducation de la petite enfance, c'est plutôt l'énoncé d'intention du parti progressiste conservateur intitulé *La Révolution du bon sens* et la lutte au déficit qui servent de fondement aux décisions gouvernementales. Ces philosophies sont d'ailleurs bien résumées dans le Plan d'activités du ministère de l'Éducation et de la Formation paru le 28 mai 1996 (p. 6) :

«Bien des parents s'inquiètent de leur manque de participation à l'éducation de leurs enfants et sont en général insatisfaits de la faculté d'adaptation du système scolaire en général. Ils se demandent si leurs enfants apprennent vraiment quelque chose et se soucient de leurs progrès. (...) Pour atteindre ses buts, le ministère de l'Éducation et de la Formation renforcera son rôle de leader en donnant une orientation stratégique à la réforme des secteurs de l'éducation et de la formation de la province. Nous allons édifier un système d'éducation et de formation novateur et rationalisé, qui convergera avec une vigueur renouvelée vers la qualité et la responsabilité.»

Dans ce contexte, les activités du CEFFO dans les dossiers de l'éducation élémentaire et secondaire ont suivi trois grands axes :

- analyser en profondeur les dossiers et l'impact des réformes sur l'éducation en langue française et proposer des modifications ou des ajouts là où le cadre de la réforme s'y prêtait;
- faciliter, là où le CEFFO pouvait jouer un rôle, l'obtention d'un consensus entre organismes œuvrant en éducation en langue française sur des dossiers clés;
- élaborer les arguments visant à justifier une action du ministère dans les dossiers inachevés d'éducation en langue française et rencontrer les fonctionnaires et personnes clés du ministère ou du gouvernement, lorsque cela s'avérait utile et approprié.

#### Gestion scolaire

La dernière année aura été marquée par le dépôt du rapport final du Groupe d'étude sur la réduction du nombre de conseils scolaires en Ontario, le Groupe Sweeney, et l'attente d'une décision gouvernementale à ce sujet.

La communauté franco-ontarienne avait fondé beaucoup d'espoir sur le rapport du Groupe Sweeney. Elle devra sans doute se contenter du fait que pour la première fois, un groupe de travail majoritairement anglophone élaborait un modèle de gestion des écoles de langue française et émettait des recommandations claires à cet effet dans un rapport dont la portée s'étendait à la gestion scolaire pour l'ensemble de la province incluant les écoles françaises et anglaises.

Les deux groupes de travail créés sous l'ancien gouvernement, soit le groupe d'étude Sweeney et le groupe responsable de l'analyse des dépenses en éducation élémentaire et secondaire, devaient produire des rapports proposant une réforme en profondeur du système. L'arrivée d'un nouveau gouvernement a modifié ce mandat. Leurs recommandations viendront plutôt alimenter un nouveau processus dans lequel

tout reste à redéfinir, y compris le rôle du conseil scolaire comme principal instrument de gestion du système scolaire en Ontario. En effet, un nouveau comité présidé par l'ancien maire de Toronto, David Crombie, a été mis sur pied à la fin mai 1996 pour faire des recommandations précises sur la meilleure façon d'éviter le dédoublement des tâches aux divers paliers de gouvernement dans des secteurs tels que le transport, l'assistance sociale, les impôts fonciers et l'éducation. Le ministre responsable de cette initiative a laissé entendre que les recommandations seraient rapidement mises en œuvre et que la réforme de la gestion scolaire suivrait de près.

Dès le début de son présent mandat, le CEFFO a voulu mettre l'accent sur les principes inaliénables qui doivent sous-tendre la gestion par et pour les francophones en Ontario. Après avoir produit des avis qui reprenaient les détails du modèle élaboré par le groupe Sweeney, le CEFFO est revenu à ces principes dans deux documents, soit l'avis 96.06 intitulé *Vers une solution prochaine à la question de la gestion scolaire par et pour les francophones en Ontario* et un document de réflexion intitulé *Réflexion sur les principes fondamentaux de gestion scolaire par et pour les francophones*, ce dernier document ayant été élaboré suite à une activité de réflexion tenue en juin 1996.

Profitant de son statut d'organisme indépendant, le CEFFO a organisé deux forums sur la gestion scolaire, le premier en octobre 1995 et le second en mars 1996. Grâce à ceux-ci, les organismes franco-ontariens œuvrant en éducation sont arrivés à un consensus sur un modèle de gestion scolaire englobant les intérêts de chaque groupe, qu'il s'agisse d'agentes et d'agents d'éducation, de conseillères et conseillers scolaires, d'enseignantes et d'enseignants, d'élèves ou de parents. Les forums ont été des occasions uniques de rappeler l'importance de la gestion scolaire pour le développement et l'essor de l'éducation en langue française en Ontario. Le CEFFO a produit des rapports sur ces deux forums.

Les partenaires en éducation s'accordent pour dire qu'il doit y avoir réforme du financement de l'éducation élémentaire et secondaire et du régime de gestion scolaire en place. Le lien entre la plate-forme du gouvernement actuel (réforme, rationalisation, efficacité et responsabilité) et le besoin criant de réforme du système actuel permet d'espérer une issue prochaine dans ce dossier. Dans son avis 96.06, le CEFFO rappelait cependant que la gestion scolaire par et pour les francophones pouvait prendre

plusieurs formes. La communauté franco-ontarienne doit être prête à envisager divers modèles de gestion et à examiner les principes qui les sous-tendent.

Par ailleurs, le CEFFO a vérifié jusqu'à quel point le gouvernement fédéral, par le truchement du Programme d'appui à l'enseignement dans les deux langues officielles géré par Patrimoine Canada, soutenait financièrement les provinces canadiennes qui avaient déjà répondu à leur obligation constitutionnelle en accordant la gestion scolaire à leur minorité linguistique. Dans un tableau qu'il a fait circuler, le CEFFO a démontré qu'en effet, ce soutien s'est concrétisé en sommes assez considérables dans la plupart des cas. Le gouvernement ontarien serait donc en droit de s'attendre à un appui similaire s'il procédait avec la mise en place d'un système de gestion par et pour les francophones de l'Ontario.

Dans une lettre adressée au CEFFO le 31 juillet 1996, M. Brian Fleming, chef de service à la Direction de la gestion scolaire dans l'équipe de la sous-ministre adjointe M<sup>me</sup> Jill Hutcheon, répondait aux lettres du CEFFO traitant du dossier de la gestion scolaire. Il affirmait que le gouvernement serait en mesure d'annoncer un plan de mise en œuvre de la gestion scolaire à l'automne 1996 et que les avis du CEFFO sur la question seraient pris en considération. Malheureusement, le CEFFO ne sera plus là pour défendre ses avis.

### Réforme du palier secondaire

Avant d'être défait, le précédent gouvernement avait lancé une vaste réforme du palier secondaire suite aux recommandations de la Commission royale sur l'éducation en Ontario. Un groupe de référence subdivisé en trois comités avait été constitué pour étudier trois sujets : les conditions d'obtention du diplôme secondaire, la transition de l'école au marché du travail et la transition de l'école au collège. Un forum francophone constitué des membres francophones du Groupe de référence et de ses trois comités devait compléter cette structure. Il devait y avoir des tribunes pour consulter la population. Enfin, le plan prévoyait un échéancier de 18 mois.

Le nouveau gouvernement endossait le concept de réforme du secondaire mais réduisait l'entreprise à une démarche ministérielle, sans comité et sans consultation francophone. Les consultations seraient réduites de même que l'échéancier. Il semble que cet échéancier n'ait justement pas bien fonctionné

puisqu'en août 1996, le ministre annonçait que toute l'entreprise allait être retardée d'un an. Si en principe le CEFFO est d'accord avec une révision des exigences pour l'obtention du diplôme secondaire, il reste qu'une réforme aussi importante doit respecter la spécificité de l'école secondaire de langue française. Les organismes francophones en éducation devront suivre de près ce dossier.

### **Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario**

En 1995-1996, le dossier de la formation à l'enseignement que le CEFFO suivait activement depuis plusieurs années a été mis de côté au profit d'une réflexion entourant la création d'un ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Cela ne signifie pas pour autant que la formation à l'enseignement soit *de facto* mise en veilleuse, puisque l'Ordre constituera le véhicule par lequel les programmes de formation initiale et continue seront agréés, ouvrant ainsi la voie à une meilleure coordination des efforts dans ce domaine.

Durant la dernière année, le CEFFO a produit trois avis au sujet de l'Ordre. Dans son mémoire au Comité de mise en œuvre de l'Ordre en avril 1995, le CEFFO s'était déjà clairement prononcé en faveur de la mise sur pied de l'Ordre, en autant que sa mise en œuvre et le résultat final reflétaient les préoccupations du CEFFO et de la communauté franco-ontarienne. Ainsi, l'Ordre devrait faciliter le développement de l'éducation en langue française, reconnaître la spécificité de l'enseignement en français en milieu minoritaire et le statut du français comme langue officielle d'éducation en Ontario et, par extension, réserver aux enseignantes et enseignants des écoles de langue française une place qui reflète ce statut au sein même de l'Ordre.

Le rapport final du Comité, intitulé *La reconnaissance professionnelle, un privilège*, a paru en septembre 1995. Il remettait dans son contexte la question de l'autoréglementation de la profession enseignante, définissait le mandat de l'Ordre, sa structure, ainsi que les règles qui devaient régir sa mise sur pied. Enfin, on précisait le rôle de l'Ordre en matière de formation initiale et continue ainsi que les principes fondamentaux qui doivent sous-tendre cette formation et l'on présentait les éléments d'un cadre de formation continue.

L'avis 95.08, élaboré en réponse au rapport du Comité, analysait les recommandations du rapport dans trois grands domaines d'intérêt : la représentation des francophones et tout particulièrement des enseignantes et des enseignants francophones au conseil d'administration de l'Ordre et au sein des divers comités de l'Ordre, la création d'un Comité des affaires francophones avec compétences exclusives dans les domaines de l'agrément, des normes d'exercice de la profession (développement de programmes de formation et normes d'apprentissage) et de la formation professionnelle; et enfin, la définition des droits des membres et du public en matière de services en français dans leurs rapports avec l'Ordre de même que les responsabilités de l'Ordre à cet égard.

Les avis 96.03 et 96.05 ont été élaborés suite au dépôt du projet de loi 31 créant l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et portaient respectivement sur les éléments du projet de loi qui pourraient faire l'objet d'un amendement concernant entre autres les garanties sur l'usage du français dans les rapports des membres avec l'Ordre, ainsi que les mécanismes de représentation et de sélection à son conseil d'administration. Bien que le ministre n'y ait pas répondu formellement au moment de la publication du présent rapport d'activités, il est possible de vérifier l'impact des avis du CEFFO au moins dans le texte de loi puisque le projet de loi 31 a reçu la sanction royale le 27 juin dernier. Le projet de loi 31 a en effet été modifié, à l'article 44, pour mieux définir les garanties de l'usage du français dans les rapports des membres et du public avec l'Ordre.

La loi créant l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ayant été adoptée, celui-ci a vu le jour à l'automne 1996. Il devra très rapidement se pencher sur la question de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement, question que le gouvernement a tardé à traiter de façon cohérente et soutenue.

## Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

L'évaluation du rendement des élèves a fait les manchettes ces dernières années en Ontario comme ailleurs au Canada. Il existe en effet une tendance générale à vouloir évaluer le rendement des élèves de façon régulière. La Commission royale sur l'éducation avait d'ailleurs recommandé que le système scolaire soit évalué selon le rendement des élèves au moins deux fois durant le cursus scolaire. Le gouvernement néo-démocrate avait répondu à cette recommandation en y ajoutant du sien puisqu'il proposait la mise sur pied d'un organisme indépendant du ministère qui évaluerait les élèves à quatre reprises pendant leurs treize années de scolarité. Le gouvernement actuel a modifié la proposition en demandant à l'Office qu'il allait créer d'administrer des tests de lecture, d'écriture et de mathématiques à l'ensemble des élèves de 3<sup>e</sup> et de 11<sup>e</sup> années et à un échantillon d'élèves de 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années. L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation allait naître officiellement après l'adoption du projet de loi 30 à la fin juin 1996.

Dans son avis 96.04, le CEFFO a cru bon réagir au projet de loi créant l'Office afin de s'assurer que ce nouvel organisme indépendant du ministère reflète bien dans ses activités la dualité linguistique de l'éducation en Ontario. Il a donc proposé qu'un préambule à cet effet soit enchâssé dans la loi, qu'on y spécifie la responsabilité de l'Ordre à l'égard des écoles de langue française autant que de langue anglaise et que l'Office démontre, dès la mise en place de sa première structure organisationnelle, comment il allait répondre aux exigences de la *Loi sur les services en français*.

Dans la réponse très vague qui est parvenue au CEFFO le 7 août, le ministre alléguait que les responsabilités de l'Office par rapport aux services en français étaient implicites dans la nouvelle loi.

## Éducation de la petite enfance

La Commission royale sur l'éducation avait recommandé, dans son rapport final déposé en janvier 1995, de créer un programme en milieu scolaire pour les enfants de trois ans, et d'en prioriser la mise en œuvre dans les écoles de langue française, compte tenu des avantages observés pour les enfants provenant de familles où le français est peu parlé à la maison ou ne l'est pas du tout.

Dès l'été 1995 pourtant, le secteur de l'éducation de la petite enfance subissait des coupures pour cause de contraintes budgétaires. Les coupures suivantes ont été annoncées au printemps 1995 :

- Élimination de 14 projets-pilotes à l'intention des enfants de quatre et cinq ans, dont six projets relevaient de conseils ou de sections de langue française. Ces projets-pilotes visaient à combiner les programmes de maternelle, de jardin d'enfants et de services de garde pour 700 enfants en 1995-1996 et près de 2 000 enfants en 1996-1997. On prévoyait épargner 1,5 million de dollars en 1995 et 6,7 millions de dollars en 1996.
- Perte de subventions annoncées en juillet 1995 pour les conseils scolaires qui devaient recevoir des fonds d'immobilisation en vue de l'intégration de services de garde en milieu scolaire. L'enveloppe d'immobilisations correspondait environ à 350 000 \$. De son côté le ministère des Services sociaux et communautaires annonçait son retrait d'ententes visant l'octroi de fonds de démarrage pour la mise sur pied de nouveaux services de garde.
- Fermeture du Réseau Ontarien des services de garde francophones, lequel comptait une soixantaine de membres dont la moitié se retrouvait en milieu scolaire, suite aux coupures effectuées par son principal bailleur de fonds, le ministère des Services sociaux et communautaires.

S'il existe une question en éducation en langue française qui fait consensus dans l'ensemble de la communauté franco-ontarienne, c'est bien que l'éducation de la petite enfance, et plus précisément les programmes de maternelle (4 ans) et de jardin d'enfants (5 ans), constitue «un outil privilégié pour assurer l'intégrité de l'éducation en langue française en milieu minoritaire et qu'il constitue *de facto* un élément vital du système d'éducation en langue française en Ontario» (avis 95.05). Le CEFFO s'est donc senti particulièrement appelé à signer un avis sur cette question.

En effet, à l'entrée à l'école, il est très évident que les élèves des écoles de langue française ne constituent pas une population homogène et qu'ils et elles présentent divers niveaux de compréhension du français et d'expression orale. Les études et la pratique démontrent que plus l'enfant a la chance de développer des compétences langagières en français à un âge précoce, plus ses chances de succès augmentent au cours de son cheminement scolaire.

Le programme-cadre d'Actualisation linguistique et de Perfectionnement du français (ALF-PDF) constitue le fondement de politiques d'aménagement linguistique dans les conseils scolaires. Les sommes d'argent qui sont rattachées à l'application de ce programme aident les conseils scolaires à soutenir les éléments clés de leur action dans ce domaine, comme l'éducation préscolaire.

Dans sa réponse à l'avis 95.05, le ministre reconnaît l'importance du programme d'ALF-PDF pour relever le défi de l'hétérogénéité linguistique. Par ailleurs, il rappelle que le gouvernement s'est engagé dans le discours du trône de septembre 1995 à rendre à nouveau le programme de maternelle optionnel. À cet égard, il semble que la majorité des conseils et sections de langue française aient pu trouver le financement pour continuer à offrir la maternelle à demi-temps et même à plein temps.

Le ministre ne ferme pas complètement la porte toutefois, en affirmant que son gouvernement étudie le dossier de l'éducation préscolaire de façon prioritaire. On n'indique pas cependant quelles pourraient être les grandes lignes d'une nouvelle politique.

Divers comités, dont le Comité «qui fait quoi» sur les dédoublements de service et le Comité d'études présidé par la députée Janet Ecker, qui s'intéresse aux services aux enfants d'âge préscolaire en Ontario, témoignent d'une volonté de ne pas sacrifier complètement la petite enfance à la lutte au déficit.

Pour sa part, le ministère poursuit la rédaction de normes d'apprentissage à la maternelle et au jardin afin de terminer l'élaboration du Programme d'études commun.

### **Enfance en difficulté d'apprentissage : Centre Jules-Léger**

Le Centre Jules-Léger est une école fondée par l'Université d'Ottawa et financée par le ministère de l'Éducation et de la Formation à l'intention des enfants de langue française qui présentent des difficultés d'apprentissage ou dont les besoins éducatifs dépassent les capacités des conseils scolaires. À l'été 1995, le Centre obtenait le statut d'école provinciale et d'application au même titre que les écoles provinciales de langue anglaise. Ces dernières étaient elles-mêmes au milieu d'une importante réforme administrative, amorcée en 1993, dont les axes de changement seraient principalement le financement et les modes de gestion.

Au regard des défis particuliers que doit relever le Centre dont la mission consiste à répondre à tous les types de clientèles de langue française et pour toute la province, le CEFFO a écrit au ministre le 12 mars 1996 pour lui soumettre l'avis 96.02.

L'avis contient sept recommandations dont certaines abordent les questions de gestion, de financement ainsi que de structure administrative du Centre Jules-Léger; une autre porte plus particulièrement sur le programme pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage accompagnés d'un déficit d'attention et d'hyperactivité; une autre porte sur l'encadrement physique des élèves; et enfin, une dernière recommandation traite du dossier toujours non résolu de la formation à l'enseignement des élèves sourds.

Dans sa réponse datée du 18 juillet 1996, le ministre informe le CEFFO que l'équipe d'encadrement des écoles provinciales en est toujours à évaluer divers modèles de fonctionnement et de gestion.

Quant au Plan d'activités du ministère rendu public en juin dernier, il est passablement muet sur la réforme administrative mentionnée plus haut. On enjoint plutôt les écoles provinciales de continuer à «effectuer des économies à l'extérieur de la salle de classe en réduisant les dépenses administratives au moyen de diverses mesures, comme les achats en commun». Comme le gouvernement en place ne favorise pas la prestation directe de services à la population par des établissements comme le Centre Jules-Léger, on s'attend à ce qu'il propose aux écoles provinciales un mode de gestion qui serait indépendant du ministère. La réforme à venir en matière de gestion scolaire et de financement de l'éducation aura sûrement un impact senti sur l'avenir des écoles provinciales. Dans cette réforme, comme pour le Centre Jules-Léger d'ailleurs, la gestion par et pour les francophones reste un principe inaliénable.

### **Conseils d'école**

La Commission royale sur l'éducation en Ontario avait recommandé la mise sur pied de conseils d'école pour aviser la direction d'école et le conseil scolaire sur des questions telles le programme d'études et les services aux élèves. Le ministère a donné suite à cette recommandation en promulguant la Note politique et programmes n° 122 qui obligeait les conseils scolaires à mettre sur pied les conseils d'école à partir de juin 1996.

La note du ministère ne mentionnait pas la langue de travail de ces conseils d'école. Aussi, dans son avis 96.07, le CEFFO a-t-il cru bon de demander au ministre qu'il révisé cette note afin d'insister pour que la langue de travail des conseils d'école de langue française soit le français. À première vue, cette question peut paraître redondante mais la réalité est tout autre. En effet, beaucoup de parents dont les enfants fréquentent les écoles de langue française sont de langue anglaise : il peut s'agir de mariages mixtes et d'ayants droit qui ont été eux-mêmes assimilés ou encore d'anglophones qui ont réussi à passer la barrière des comités d'admission des écoles de langue française. Le CEFFO estime que cette mesure est nécessaire pour protéger l'intégrité et la spécificité des écoles de langue française en Ontario. Le gouvernement n'avait pas répondu à cet avis au moment de la dissolution du CEFFO.

### Éducation pluraliste

En juin 1995, le CEFFO mettait sur pied un comité ponctuel chargé de faire le pont entre la politique d'antiracisme du ministère et le contexte spécifique de l'éducation en langue française en Ontario. L'élaboration d'un cadre de politique à cet effet a été inspirée en grande partie des travaux d'une chercheuse québécoise reconnue pour ses nombreux écrits sur la question, M<sup>me</sup> Marie McAndrew. Par la suite, le CEFFO a émis un avis qui pourrait mener à une politique spécifique aux écoles de langue française en matière d'éducation pluraliste. Sans mettre de côté les concepts relatifs à une éducation fondée sur l'antiracisme et l'équité ethnoculturelle, l'avis 95.07 propose un cadre d'éducation pluraliste fondé sur un mélange d'interculturalisme et d'antiracisme, dans lequel on met en relief les valeurs communes et on cherche à éliminer les obstacles issus de rapports de force inégaux dans les établissements de la société d'accueil. Il y aurait donc au centre d'une éducation pluraliste un espace civique commun élaboré à partir des concepts de «responsabilités réciproques» et de «contrat moral».

La réponse du ministre à l'avis 95.07 datée du 17 janvier 1996 annonçait quelques éléments nouveaux dans la politique du nouveau gouvernement sur cette question. On y fait ainsi l'annonce d'un programme d'égalité des chances en deux volets, soit un énoncé de politiques prévu pour février 1996 et l'annonce de la mise sur pied d'un programme d'éducation antidiscriminatoire qui s'inspirerait de lignes directrices contenues dans le programme d'études commun, ainsi que dans la politique de prévention du

harcèlement et de la discrimination dans le secteur postsecondaire, la politique d'antiracisme et la politique cadre en aménagement linguistique. La lettre du ministre reste malheureusement muette en ce qui à trait au concept d'éducation pluraliste.

La lettre laisse entrevoir la fin de l'approche antiraciste au profit d'une politique antidiscriminatoire, dont la portée est en voie d'être définie. Étant donnée la référence au programme d'égalité des chances annoncé le 14 décembre 1995, on peut y voir une conception d'un système d'éducation où l'individu est protégé par le *Code des droits de la personne* et garde un recours contre la discrimination et le harcèlement. On cesse toutefois d'y promouvoir activement «la reconnaissance des inégalités structurelles inhérentes à la société d'accueil», et le redressement par des mesures visant la participation accrue de certains groupes à la vie de l'école (du collège, de l'université, etc.).

Dans les faits, la mise en œuvre de la politique d'antiracisme, bien qu'elle n'ait pas été officiellement annulée, ne fait plus l'objet de suivi auprès des conseils scolaires par le ministère. Cette absence de cadre politique et de lignes directrices libère le système d'éducation en langue française de la politique d'antiracisme où la communauté franco-ontarienne ne se retrouvait pas. Le flou actuel permettra peut-être d'élaborer un modèle qui colle mieux à sa réalité : l'avis du CEFFO pourrait servir de base à ce nouveau modèle qui reste à élaborer.

On indique par ailleurs dans la réponse à l'avis 95.07 que l'on s'inspirera de la politique d'aménagement linguistique pour élaborer un programme antidiscriminatoire. Cette réponse reconnaît dans une certaine mesure l'importance d'une approche spécifique à l'éducation en langue française. Toutefois, on ne peut pas substituer la politique d'aménagement linguistique à une politique antiraciste, interculturaliste ou pluraliste et antidiscriminatoire en éducation en langue française. Les membres du CEFFO recommandaient pour leur part, que :

«la politique d'éducation au pluralisme repose sur les assises historiques de la spécificité de l'école française en milieu minoritaire et s'articule avec les principes qui sous-tendent la politique d'aménagement linguistique développée par le MEF et ses partenaires en éducation».

L'avis du CEFFO sur l'éducation pluraliste a été présenté aux membres du Regroupement des organismes francophones en éducation qui y a été très favorable. Par ailleurs, il a fait l'objet de discussions avec des agents d'éducation du ministère à Toronto ainsi qu'à Ottawa. Justement, le ministère a récemment accordé un appui financier aux projets-pilotes dans la région d'Ottawa-Carleton qui visent à ajuster l'approche scolaire à la nouvelle réalité démographique de cette région. On espère que les travaux du CEFFO pourront continuer d'éclairer les futures initiatives portant sur cette question.

## Secteur de la formation professionnelle

Les observations que le CEFFO faisait dans son dernier rapport annuel en matière de formation professionnelle demeurent valables. Les mutations actuelles de l'économie ont des retombées indéniables sur la qualification de la main-d'œuvre. La restructuration en cours exige des investissements appréciables dans la formation d'une main-d'œuvre qui doit être de plus en plus qualifiée et polyvalente. La communauté franco-ontarienne vit dans cette réalité et souhaite appliquer la notion d'éducation *la vie durant* pour mieux développer et perfectionner ses propres ressources humaines. Pour réussir, faut-il toutefois qu'elle dispose des moyens requis pour soutenir sa quête d'autonomie et d'émancipation. Or, les francophones continuent d'accuser un important retard au chapitre de la formation professionnelle et de l'adaptation de la main-d'œuvre.

### L'alphabétisation et la refrancisation

Compte tenu de ce retard et du taux très élevé d'analphabétisme chez les francophones, le CEFFO a fait certaines observations sur l'alphabétisation. Avec un taux d'analphabétisme fonctionnel d'environ 21 pour 100, la communauté francophone accuse un retard de taille par rapport à l'ensemble de la population ontarienne dont le pourcentage d'analphabétisme fonctionnel est de 10 pour 100. Les effets pervers de l'analphabétisme se traduisent par des pertes de productivité appréciables, une piètre qualité des produits, un pourcentage élevé des accidents industriels, un taux d'absentéisme plus élevé, etc. Il va sans dire qu'une société économiquement avancée comme celle de l'Ontario n'a pas les moyens de rester inactive devant l'analphabétisme.

Par ailleurs, les centres d'alphabétisation en français, en plus d'enseigner les rudiments de la lecture, de l'écriture, du calcul et de la communication orale, transmettent une fierté linguistique et culturelle. En raison des particularités socio-culturelles de la communauté franco-ontarienne, il est difficile d'aborder l'alphabétisation sans mettre en relief ses liens avec diverses composantes de l'éducation des adultes, comme la (re)francisation. Le CEFFO voulait donc clarifier ce dossier complexe.

C'est à cette fin qu'à l'automne, il présentait au ministre l'avis 95.06 sur l'alphabétisation et la refrancisation en milieu minoritaire. Dans cet avis, le CEFFO recommande :

- que le ministère reconnaisse la spécificité de l'alphabétisation en français et la mission originale des centres d'alphabétisation communautaire comme véhicule de la langue et de la culture de la minorité de langue officielle en Ontario;
- que le ministère crée une unité administrative chargée de l'éducation des adultes francophones comprenant les volets *alphabétisation* et *refrancisation* et que celle-ci soit intégrée à une équipe responsable des politiques et programmes d'éducation en langue française;
- que le bien-fondé d'intégrer les fonctions d'alphabétisation et de refrancisation des personnes sourdes d'âge adulte à cette unité administrative soit évalué;
- que le ministère, de concert avec le réseau des collèges de langue française, élabore un programme de formation des intervenantes et intervenants au chapitre de l'alphabétisation en français;
- que ce programme de formation débouche sur une accréditation et une rémunération à la mesure des exigences professionnelles propres à ce champ de spécialisation;
- que le ministère, en consultation avec les collèges et les conseils scolaires, effectue une analyse des équivalences entre les programmes de formation de base (FBO) et d'études secondaires;
- que le ministère examine la possibilité d'élargir le mode d'accréditation actuel afin que les finissantes et finissants des programmes de formation de base puissent obtenir un diplôme d'études secondaires à partir de la reconnaissance des acquis;
- que le ministère établisse des critères de financement qui favorisent une gestion fiscale responsable et une répartition juste des fonds entre les centres d'alphabétisation;
- que le ministère finance le développement de matériel d'apprentissage en alphabétisation et que ce processus soit coordonné à l'échelle provinciale.

Le ministre a fait part des recommandations du CEFFO au directeur général du COFAM, puisque l'alphabétisation relevait de cet organisme jusqu'en avril 1996. Depuis, les activités du COFAM, dont l'alphabétisation, ont été intégrées au ministère.

Par ailleurs, le ministre annonçait en mai 1996 la création d'un nouveau service qui allait être administré par le Centre d'études indépendantes, soit la Batterie générale de tests d'aptitude (BGTA). Ces tests permettront à des adultes de 18 ans et plus qui ont quitté l'école depuis au moins un an d'obtenir l'équivalent du diplôme d'études secondaires en français et en anglais. C'est là une heureuse initiative qui existe d'ailleurs depuis un bon moment aux États-Unis et dans presque toutes les provinces canadiennes.

### **Les autres dossiers de la formation professionnelle**

La formation professionnelle est encore en transition. L'arrivée d'un nouveau gouvernement et d'une nouvelle vision politique du dossier a fait que la majeure partie des dossiers de formation professionnelle sont restés en suspens pendant la dernière année. Pendant toute cette période, le Conseil de la formation et de l'adaptation de la main-d'œuvre de l'Ontario (COFAM) a été remis en question, avec pour résultat l'annonce, en avril 1996, du démantèlement du Conseil. Les activités du COFAM doivent être intégrées au sein du ministère. À cette fin, on annonçait en mai la nomination d'une sous-ministre adjointe responsable des dossiers de formation professionnelle.

Dès sa mise sur pied, le CEFFO s'était doté d'un comité responsable de la formation professionnelle. Malheureusement, en octobre 1995, à la suite des premières compressions budgétaires, le CEFFO a perdu les services de l'analyste responsable de ce dossier et les activités du comité responsable de la formation professionnelle ont dû être suspendues. Malgré ces difficultés, le CEFFO a continué de suivre l'évolution des dossiers de formation professionnelle par rapport aux francophones. À cet effet, il a maintenu des liens étroits avec le Comité consultatif francophone (CCF), le groupe de référence mis sur pied pour appuyer la représentante francophone du Conseil d'administration du COFAM. Ce comité a aussi cessé ses activités au printemps 1996.

Tout au long de l'année, le CEFFO a continué de défendre l'idée d'un regroupement des francophones au sein de trois commissions régionales, dont le territoire correspondrait à celui des trois collèges de langue française. Ces commissions feraient l'évaluation des besoins des francophones et assumeraient la responsabilité de la répartition des sommes destinées à la formation en français. La présidente a d'ailleurs rencontré le directeur général du COFAM à ce sujet et y a trouvé une bonne écoute. En outre, comme le ministère n'entend plus assurer entièrement la formation professionnelle, les collèges pourraient devenir le point focal de prestation et de planification des services. Il semble donc que la notion de trois commissions régionales ait évolué au cours de la dernière année et soit devenue beaucoup plus viable.

La présidente a aussi tenu à informer le directeur général du COFAM, de même que d'autres intervenants au ministère dont la sous-ministre adjointe, de la parution du *Rapport d'enquête approfondie sur l'application de la stratégie de mise en valeur de la main-d'œuvre aux francophones de l'Ontario* diffusé par le Commissaire aux langues officielles en décembre 1995. Cette enquête est le résultat d'une plainte déposée par l'ACFO. L'enquête a révélé qu'il y a des inégalités au sein des programmes de formation en ce qui a trait à la qualité et à la quantité des cours offerts en français en Ontario, par comparaison avec ce qui est disponible en anglais, de même que des faiblesses dans le processus d'orientation de la clientèle vers les programmes appropriés. Compte tenu que bien des programmes sont gérés en partenariat par les deux niveaux de gouvernement, le CEFFO jugeait important de s'assurer que les principaux intervenants en matière de formation professionnelle en Ontario seraient mis au courant du résultat de l'enquête de même que de la teneur des recommandations du Commissariat pour redresser la situation.

Le CEFFO s'est aussi assuré que le contenu du *Plan directeur de l'adaptation de la main-d'œuvre de la francophonie canadienne* préparé par le Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne était connu des principaux intervenants. Ce Plan propose d'axer la formation professionnelle sur le développement économique local, ce qui constitue également la priorité de la communauté franco-ontarienne en matière de formation professionnelle.

Par ailleurs, le CEFFO s'est attardé à l'intégration au sein du ministère des activités de formation professionnelle en français du COFAM, afin de s'assurer que les francophones disposent d'une structure capable de répondre à leurs besoins et à leurs réalités particulières. À cette fin, le CEFFO a proposé d'organiser la formation professionnelle en français au sein du ministère autour d'une direction qui en aurait la responsabilité. Dans le courant de l'année, il avait également proposé d'intégrer les dossiers d'alphabétisation au sein du ministère quel que soit le destin du COFAM.

Enfin, au moment de l'annonce de sa dissolution, le CEFFO s'engageait dans une réflexion approfondie sur le concept des «marchés cibles». Le CEFFO estime que les définitions opérationnelles que le ministère en fera ne doivent pas entraver l'élaboration des programmes de formation professionnelle destinés aux francophones. Le CEFFO comptait produire un avis sur la question.

## Secteur postsecondaire

Comme le CEFFO le notait dans son rapport précédent, le développement des services postsecondaires en français a longtemps accusé du retard même si depuis une trentaine d'années on note des progrès importants. Cependant, après les paliers élémentaire et secondaire, le secteur postsecondaire prend le virage et se développe pour mieux répondre aux besoins des francophones. C'est ainsi que deux nouveaux collèges de langue française ont ouvert leurs portes en septembre 1995 – le Collège Boréal et le Collège des Grands Lacs. Leurs activités s'ajoutant à celles de La Cité collégiale, on peut désormais affirmer que tout l'Ontario français bénéficie de services collégiaux dans sa langue, même si la programmation des trois collèges n'a pas encore atteint son niveau de croisière. Par ailleurs, les universités bilingues ont élaboré depuis une dizaine d'années des programmes répondant précisément à la population franco-ontarienne et à ses besoins, à partir des subventions de démarrage et de développement spécifiquement destinées à cette fin.

Les interventions du CEFFO visent clairement le développement de l'enseignement postsecondaire pour et par des francophones. La dernière année ne fut toutefois pas qu'une année de développement. L'élection d'un nouveau gouvernement et la crise des finances publiques que traverse actuellement l'Ontario ont remis en question beaucoup de choses établies depuis longtemps. C'est dans le double axe

du développement des services en français et d'un contexte de restrictions budgétaires que s'inscrit le travail du CEFFO de la dernière année.

## Secteur collégial

### Nominations aux conseils d'administration des collèges de langue française

Le CEFFO a conseillé le comité des affaires francophones du Conseil ontarien des affaires collégiales (COAC) sur le choix de membres externes aux conseils d'administration des trois collèges de langue française lorsque des postes vacants s'annonçaient au sein de ces conseils d'administration. À cet effet, le CEFFO a signé un protocole d'entente avec le COAC pour mieux coordonner cet aspect de leur mandat.

### La reconnaissance des acquis

Dans le courant de la dernière année, le CEFFO a produit deux avis sur la reconnaissance des acquis. Le premier, l'avis 95.10, appuyait la création d'un service ontarien d'évaluation des diplômes étrangers. Le CEFFO, dans cet avis, recommandait également au ministre de s'assurer que le service soit offert dans les deux langues officielles, soit le français et l'anglais. Le ministre a répondu, dans une lettre du 11 mars 1996, que le ministère créerait un tel service et que le service serait offert en français et en anglais.

Le second, l'avis 96.01, faisait quatre recommandations au ministre quant à la poursuite de la mise en œuvre de la reconnaissance des acquis dans le secteur collégial de langue française. La première recommandation visait une période de mise en œuvre qui soit juste pour tous les collèges. En effet, les deux nouveaux collèges de langue française, le Collège Boréal et le Collège des Grands Lacs, n'ont eu qu'une année d'appui pour mettre en œuvre la reconnaissance des acquis, alors que tous les autres collèges ont bénéficié de trois ans d'appui. La deuxième recommandation visait à donner la responsabilité de la reconnaissance des acquis en français au CEFFO. Le ministre a refusé ces deux recommandations, parce que la reconnaissance des acquis revient désormais et en exclusivité aux collèges eux-mêmes. Les troisième et quatrième recommandations traitaient du financement des activités de reconnaissance des acquis et avaient pour objectif d'aider le ministre à prendre une décision au moment du dépôt du rapport du groupe de travail

responsable de présenter des recommandations sur le financement de la reconnaissance des acquis. Le ministère attend le dépôt de ce rapport avant de se prononcer sur la question.

Sur un autre plan, la présidente du CEFFO a été membre, jusqu'à sa dissolution, du Groupe consultatif et de coordination de la reconnaissance des acquis. Le CEFFO a également assuré la coordination de certaines activités réunissant les facilitatrices et facilitateurs dans les collèges de langue française pendant la période qui a suivi la dissolution du Secrétariat provincial responsable de la reconnaissance des acquis et avant que le transfert au ministère ne soit terminé.

### **Le financement de l'enseignement collégial de langue française**

L'automne 1995 a vu, simultanément, la mise sur pied de deux nouveaux collèges de langue française et l'implantation de réductions de 15 pour 100 du financement de base des collèges en Ontario. Le CEFFO est très préoccupé par l'avenir des nouveaux collèges dans cette conjoncture. D'ailleurs, les trois collèges de langue française se distinguent des 22 autres collèges ontariens par leur jeunesse, leur taille et le large territoire qu'ils doivent desservir. Dans leur cas, les restrictions budgétaires annoncées et à venir prennent une tout autre importance. C'est pourquoi le CEFFO faisait part de ces préoccupations au ministre dans une lettre du 6 novembre 1995. Après un premier tour d'horizon, le CEFFO prévoyait développer le dossier en consultation avec les collèges de langue française. L'objectif était d'assurer la stabilité des collèges de langue française et de permettre leur développement.

### **Autres comités et partenariats au niveau collégial**

Le CEFFO a participé également aux activités d'un certain nombre de comités, pour assurer que l'on tienne compte des préoccupations des francophones. Le CEFFO était donc ainsi représenté au niveau collégial, au sein du Conseil des normes et de l'agrément des programmes collégiaux, du Comité de direction sur la mise en œuvre de l'initiative collégiale en langue française et du Comité de restructuration collégiale.

### **Promotion de la poursuite des études postsecondaires auprès des Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens**

Deux études, l'une menée en 1985 (Churchill, Frenette et Quazi, *Éducation et besoins des Franco-Ontariens*) et l'autre en 1990 (Frenette et Quazi, *Accessibilité aux études postsecondaires pour les francophones de l'Ontario*), ont démontré que les Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens accusent toujours un important retard en ce qui a trait à la participation aux études postsecondaires (50 % de la participation des non-francophones). Le ministère procède actuellement à une nouvelle mise à jour de ces études grâce à une subvention du programme Éduc-Action. Le CEFFO a participé activement aux activités du comité de validation de l'étude dont les résultats doivent paraître sous peu.

Le ministère a créé le programme Éduc-Action pour faire la promotion des études postsecondaires en français auprès des Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens. Les établissements postsecondaires desservant la population francophone peuvent soumettre des projets de promotion mais les projets doivent être «enracinés dans la communauté par une collaboration avec un organisme communautaire ou bien produire des retombées» pour la communauté. À chaque année, le CEFFO a fait partie du comité de sélection des projets prioritaires auxquels on attribue les fonds nécessaires à leur réalisation.

### **Formation avancée**

Le rapport *Vision 2000*, publié en 1990, proposait le concept de la formation avancée qui consiste à créer des ponts entre les paliers collégial et universitaire ainsi qu'avec le monde du travail. Le Rapport Pitman publié en 1993 sous le titre *Non aux impasses* examinait les modalités de la formation avancée. À la suite du dépôt de ce rapport, le ministre invitait les établissements postsecondaires à élaborer, en consortium, des projets de formation avancée. Il donnait également un mandat au CEFFO pour étudier les mécanismes de la formation avancée en français. Le CEFFO a donc produit un document intitulé *Pour un rapprochement entre les collèges, les universités et le monde du travail*. Il présentait également un avis (95.04) au ministre qui visait à faire avancer le dossier dans les établissements qui desservent les Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens.

Depuis le dernier rapport d'activités du CEFFO, le dossier a suffisamment progressé pour créer le Consortium responsable de la formation avancée. Le texte de l'entente qui crée le Consortium stipule que le CEFFO participera à la sélection et à la révision des projets soumis pour fins de subventions. Le CEFFO a accordé la priorité aux modalités de sa participation aux travaux du Consortium, mis sur pied au printemps 1996. Il a mis de l'avant deux mécanismes, dont il a fait part à la sous-ministre adjointe responsable du dossier et aux deux coprésidents du Consortium. Ces mécanismes permettront de clarifier le rôle qu'aurait pu jouer le CEFFO au sein du Consortium et du développement de la formation avancée. En ce qui a trait à la *révision* des projets, le CEFFO aurait évalué les projets francophones en matière de formation avancée. Cette évaluation aurait été faite d'une perspective franco-ontarienne, c'est-à-dire au regard des besoins et réalités de la communauté, pour être ensuite soumise au Conseil du Consortium qui faisait le choix final des projets. À une autre étape, le CEFFO aurait participé au processus de *sélection* des projets afin de représenter le point de vue de la communauté franco-ontarienne. Le CEFFO regrette énormément qu'aucune proportion du financement n'ait été réservée aux initiatives en français. La dissolution du CEFFO fait craindre pour la participation des francophones au développement de projets de formation avancée. Pourtant, malgré les ressources limitées à la disposition de la communauté, ressources qui pourraient encore être réduites, les établissements qui desservent les francophones ne peuvent se permettre de passer outre à la formation avancée.

## Secteur universitaire

### Le développement de l'enseignement universitaire en français

Le CEFFO a constaté dans ses interventions de la dernière année, que la programmation actuellement offerte en français dans les universités ontariennes ne l'est même pas à un niveau minimal. D'ailleurs, le 24 novembre 1995, le CEFFO faisait parvenir au ministre une lettre lui exposant ses inquiétudes et celles de la communauté face à cette programmation et à son avenir, compte tenu notamment de l'avenir incertain des subventions de démarrage et de développement. C'est en effet ces subventions qui permettent d'augmenter et d'améliorer la programmation universitaire en français.

Les subventions de démarrage et de développement sont consacrées au développement et au maintien de programmes universitaires en français. L'objectif est de rattraper le retard qu'accuse le secteur universitaire de langue française. L'attribution de ces subventions se fait sur la base des priorités soulignées dans le *Cadre pluriannuel pour l'expansion de l'enseignement en français dans les universités*. Le CEFFO a la responsabilité de conseiller le ministre de l'Éducation et de la Formation quant à l'affectation de ces fonds comme il a la responsabilité de mettre à jour le *Cadre pluriannuel*.

En 1995, le ministre avait demandé au CEFFO de le conseiller sur l'affectation de 1 million de dollars supplémentaires au titre de ces subventions pour l'année 1995-96; cette somme s'ajoutait aux 10 016 506 \$ engagés au cours des années précédentes aux mêmes titres. Après avoir analysé les propositions soumises par les établissements, le CEFFO a d'abord recommandé la distribution de 775 800 \$ à divers projets présentés par les établissements (avis 95.03, présenté dans le rapport d'activités annuel précédent). Après avoir attendu que certains projets se précisent, le CEFFO a recommandé au ministre, dans son avis 95.9, d'affecter la somme restante (224 200 \$) à la francisation du programme de médecine de l'Université d'Ottawa. Le CEFFO avait déjà reconnu la médecine comme une priorité. Il soulignait dans son avis 94.1 qu'aucune proposition de programme en médecine n'avait été soumise, situation inquiétante compte tenu que le volet médecine du programme Ontario-Québec venait d'être supprimé. Le CEFFO a également participé à un comité interministériel chargé de voir à la mise sur pied d'un programme de médecine en français en Ontario. Le ministre recevait favorablement l'avis du CEFFO puisqu'il annonçait, dans une lettre du 11 janvier, que cette somme serait effectivement affectée au programme de médecine en français à l'Université d'Ottawa.

Par ailleurs, le contexte financier de la province a amené une réduction de 15 pour 100 des sommes consacrées au maintien, l'abandon complet des sommes investies en 1995-1996 et une réduction importante dans la somme additionnelle injectée pour l'année 1996-1997. De plus, cette somme ne sera pas automatiquement versée comme par le passé.

C'est dans ce contexte que le ministre, dans une lettre du 18 avril 1996, demandait au CEFFO :

«...de me faire des recommandations, en consultation avec les universités bilingues de l'Ontario, sur les principes généraux qui doivent guider le réaménagement des sommes de maintien. Veuillez me faire également des recommandations quant à la distribution de la somme de 626 000 \$ parmi les établissements admissibles.»

Pour répondre au ministre, le CEFFO a d'abord réuni les représentantes et représentants des établissements qui desservent la communauté franco-ontarienne. À partir de cette consultation et de la philosophie traditionnelle du CEFFO dans le domaine – «pour et par les francophones», le CEFFO a présenté au ministre l'avis 96.08. Cet avis comprend trois grandes parties.

La première traite de l'enseignement universitaire en français d'une perspective générale. Le CEFFO considère que le développement de l'enseignement universitaire en français est inachevé et que les réductions budgétaires actuelles doivent être temporaires. Pour le CEFFO, il est impératif d'au moins stabiliser la programmation à son niveau actuel. Le CEFFO met également le ministre en garde contre un recours trop généralisé à l'éducation à distance comme moyen de rationaliser l'enseignement universitaire en français. Le CEFFO recommande également au ministre de revoir complètement les mécanismes de financement de l'enseignement universitaire en français.

La deuxième partie propose d'utiliser les objectifs suivants comme guides au réaménagement et à la réaffectation des sommes au sein des établissements. Les trois premiers objectifs sont ceux du *Cadre pluriannuel*, à savoir l'équité dans la participation, l'équité dans la diversité et l'équité dans la pertinence et la qualité des programmes. Le CEFFO a également établi des objectifs spécifiques à poursuivre dans le cadre du réaménagement, soit viser à maintenir en priorité les acquis récents et importants en matière de programmation et être sujet à une planification inter-établissements ou provinciale de l'offre de programmes.

Enfin, la troisième partie de l'avis traite des principes d'affectation de la nouvelle somme, que le CEFFO qualifie de subventions d'appui à la transition. L'affectation de cette somme serait faite en fonction de trois catégories de projets : (1) des projets d'une durée d'un an qui visent à soutenir

l'établissement dans son exercice de réaménagement interne; (2) des projets d'une durée d'un an qui visent à soutenir les établissements dans leur exercice de réaménagement inter-établissements; (3) des projets de plus longue haleine qui visent à soutenir les établissements dans le réaménagement interne ou inter-établissements mais dont le financement ultérieur est assuré à partir d'autres sources de revenus.

Dans un dernier avis envoyé au ministre le 27 août 1996, le CEFFO priorisait les projets soumis par les établissements, recommandait un moratoire aux coupures dans les programmes universitaires en français et enfin, recommandait au ministre d'obliger les établissements à rendre des comptes sur les nouvelles subventions accordées.

### Approbation de programmes

Le ministre de l'Éducation et de la Formation a donné au CEFFO le mandat d'évaluer toute proposition soumise au Conseil ontarien des affaires universitaires (COAU) par un établissement universitaire avant d'approuver un nouveau programme d'études bilingue ou de langue française pour fins de financement. Lorsque le COAU reçoit une telle proposition, il en transmet une copie au CEFFO, lequel lui retourne une recommandation et en envoie une copie directement au ministre de l'Éducation et de la Formation. Le CEFFO a pour mission particulière d'évaluer la proposition de programme en tenant compte des besoins de la communauté franco-ontarienne.

Afin de faciliter l'évaluation des nouvelles propositions de programmes d'études universitaires bilingues ou de langue française, le CEFFO a développé une grille d'évaluation dont il a fait part, le 25 juin 1996, au COAU, au ministre et aux établissements. Cette grille de critères d'évaluation comprend trois catégories : le bien-fondé du programme, le degré auquel le programme répond aux besoins de la communauté franco-ontarienne et la demande étudiante franco-ontarienne concernant la création du programme. Ces catégories comprennent un nombre variable de critères et chacun de ces critères est accompagné d'une ou de plusieurs questions-tests qui guident l'évaluation. Idéalement, la proposition doit répondre à ces questions-tests. Toutefois, la grille n'est pas limitative car l'établissement est libre d'y inclure tout autre détail qu'il juge essentiel. Le CEFFO étudie chacune des propositions et émet une recommandation destinée au COAU et au ministre.

C'est ainsi que cette année, le COAU demandait au CEFFO d'évaluer la proposition de programme de baccalauréat spécialisé en études environnementales présentée par l'Université d'Ottawa, ainsi que la proposition de refonte du programme de baccalauréat en beaux-arts également présentée par l'Université d'Ottawa. Ces deux propositions étaient présentées pour fin de financement.

Dans le cas du programme de baccalauréat bilingue spécialisé en études environnementales, le CEFFO faisait, en décembre 1995, trois recommandations au COAU. Le CEFFO recommandait l'approbation du programme; il recommandait qu'il se francise au cours des prochaines années; et il recommandait que cette francisation passe par l'articulation de ce programme autour des cours et des programmes pertinents qui existent dans les collèges de langue française.

En ce qui a trait à la proposition de refonte du programme de baccalauréat en beaux-arts, le CEFFO a fait, en janvier 1996, deux recommandations au COAU. Il a d'abord recommandé l'approbation de la refonte du programme; il a ensuite recommandé que l'Université d'Ottawa cherche à articuler ce programme autour d'un programme semblable au Collège Boréal.

### **L'Université de langue française**

Le CEFFO estime avoir la responsabilité de sensibiliser le ministre, le gouvernement, la communauté et les établissements dans le dossier des services universitaires en langue française. Le CEFFO s'est fait le porte-parole de la communauté auprès de différentes instances gouvernementales et communautaires pour signaler l'importance de ce dossier pour le développement et la consolidation de l'enseignement en français en Ontario. C'est ainsi que le CEFFO recommandait en 1994 la mise sur pied d'une commission royale d'enquête sur l'éducation universitaire en français en Ontario. Le ministère a rejeté cette recommandation.

Dans la poursuite de ce dossier, le CEFFO a élaboré un projet de grande envergure pour étoffer ses positions futures. Il s'agissait d'un projet en trois volets. Le premier volet était une chronologie et une bibliographie annotée de ce qui s'est écrit sur la question depuis 1969. Ce document, d'une quinzaine de pages, a été diffusé à l'été 1996.

Le deuxième volet de cette démarche consistait à réaliser une étude sur les mécanismes de transition pour les francophones qui obtiennent des établissements exclusivement francophones. L'objectif de départ de cette étude était de donner des exemples de pratiques de transition au ministère et à la communauté dans l'éventualité de la création d'une université de langue française. Il est toutefois rapidement devenu évident qu'une telle étude devait être plus générale. En effet, à l'automne 1995, la communauté franco-ontarienne voyait des années d'efforts récompensés par l'ouverture du Collège Boréal, du Collège des Grands Lacs et du campus permanent de La Cité collégiale. Presque au même moment, un groupe de travail déposait auprès du gouvernement ontarien un rapport recommandant la création de quinze conseils scolaires de langue française. Le CEFFO jugeait le moment propice pour prendre un peu de recul et évaluer la mise en place d'établissements franco-ontariens avant d'en créer de nouveaux.

Le CEFFO a donc demandé à M<sup>me</sup> Anne Gilbert d'analyser les modalités de la transition vers les principaux établissements d'enseignement de langue française en Ontario. On demandait quelles leçons pouvaient être tirées des expériences marquantes du développement de la communauté franco-ontarienne. Le rapport, lancé le 23 août 1996, quelques jours à peine avant la disparition du CEFFO, tente de répondre à cette question. Le CEFFO souhaite que cette étude serve à la communauté franco-ontarienne, notamment lors de la mise sur pied de nos prochains établissements, qu'il s'agisse de conseils scolaires ou d'une université de langue française.

Le troisième et dernier volet, encore au point de départ, consistait à mettre sur pied un comité qui produirait un ou des modèles d'organisation des services universitaires de langue française sous la gestion des francophones. Le CEFFO a eu plusieurs discussions avec des représentantes et représentants communautaires pour faire le point sur le dossier de l'université de langue française. Toutefois, ce volet ne sera pas achevé compte tenu de la dissolution du CEFFO.

## Mode de financement des universités

Le gouvernement précédent, par la voix du ministre Dave Cooke, avait demandé au COAU d'effectuer une étude du mode de financement des universités. L'avis résultant de cette étude assez exhaustive du COAU a été remis en juillet 1995 au nouveau gouvernement en place. Le CEFFO, à la demande du ministre, y a réagi. Son commentaire (dont le texte est inclus en annexe, p. 100) portait sur les points qui touchaient la clientèle de langue française.

Le CEFFO notait tout d'abord avec regret que l'avis du COAU ne comprenait aucune mention de la dimension francophone des services universitaires et du fait que ceux-ci en sont à une phase de développement. Le CEFFO trouve essentiel que les services universitaires en français reçoivent une part juste et appropriée du financement attribué aux universités.

Le CEFFO appuyait la recommandation du COAU de réaliser une étude des coûts et de la pondération des différents programmes à la condition d'évaluer le coût de l'enseignement universitaire en français. Le CEFFO demandait de participer de plain-pied au processus de l'étude de coûts, ce qui inclut l'élaboration des paramètres de l'étude, dans le domaine de l'enseignement universitaire en français ou bilingue. Le CEFFO se demandait si le mécanisme proposé, somme toute assez statique, pouvait favoriser une programmation innovatrice. Cela est particulièrement important compte tenu du retard qu'accuse l'enseignement universitaire en français, qui est encore en phase de développement. Dans toute révision des mécanismes d'attribution du financement aux universités, le ministère devrait prévoir un mécanisme (enveloppe budgétaire spéciale ou autre) qui permette l'expansion des programmes. À ce titre, le CEFFO soulignait ce qu'il maintient toujours, soit qu'il est essentiel de maintenir les subventions de démarrage et de développement puisque la programmation est loin d'être pleinement développée.

Le CEFFO considère que l'université a trois fonctions principales, soit l'enseignement, la recherche et le service communautaire. Il constatait que l'avis du COAU ne reflétait pas bien l'importance du service communautaire.

Le CEFFO appuyait la recommandation du COAU de créer une enveloppe budgétaire spéciale pour permettre à plus d'Ontariennes et d'Ontariens faisant partie de groupes sous-représentés de s'inscrire à l'université, dans la mesure où cette

enveloppe comprend un volet francophone. Le CEFFO appuyait aussi la recommandation du COAU de créer une enveloppe budgétaire spéciale pour financer diverses initiatives, dont notamment une démarche de rationalisation de l'enseignement universitaire en français.

Le CEFFO faisait une mise en garde quant à la déréglementation des frais de scolarité pour les programmes professionnels et quasi-professionnels des deuxième et troisième cycles dans la mesure où une telle disposition peut réduire l'accessibilité, notamment pour des groupes sous-représentés. Le CEFFO appuyait la recommandation du COAU d'exiger que les universités, pour obtenir des subventions, instaurent un régime de transfert de crédits universitaires des années 1 et 2 d'un établissement à l'autre, puisque cette mesure favoriserait la mobilité de la clientèle. Une mesure de ce genre devrait d'ailleurs être adoptée à l'échelle nationale. Le CEFFO aurait souhaité que l'avis du COAU aille plus loin au plan de l'obligation des universités de rendre des comptes. Dans la mesure où le ministère adoptera des dispositions sur ce plan, le CEFFO souligne qu'il est important que les établissements bilingues soient tenus de rendre des comptes selon leur statut particulier. L'avis du COAU est jusqu'à maintenant resté lettre morte et il ne semble pas que le gouvernement actuel s'en inspire.

En ce qui a trait au financement de l'enseignement universitaire en français, l'avis 96.08, dont le sujet principal était les subventions de démarrage et de développement, recommande de plus au ministre de ré-évaluer les différents mécanismes qui financent l'enseignement universitaire en français afin de les regrouper pour en assurer la cohésion.

Après plusieurs mois d'attente, le ministre Snobelen a rendu public un document de réflexion sur l'orientation future de l'éducation postsecondaire en Ontario ainsi que la composition du Comité consultatif chargé de le conseiller sur cette question. Le Comité est présidé par David Smith et est constitué de cinq personnes. Malheureusement, le gouvernement n'a pas cru bon d'y assigner une personne de la communauté franco-ontarienne. Selon les commentaires émis lors de cette annonce du 16 juillet 1996, le gouvernement verrait d'un bon œil la privatisation de l'enseignement postsecondaire en Ontario. La communauté franco-ontarienne devra se concerter pour défendre ses acquis dans ce secteur névralgique et assurer son plein développement.

## **Échanges Ontario-Québec**

Le CEFFO fait partie du comité de sélection des candidates et des candidats qui reçoivent une bourse Ontario-Québec pour étudier au Québec. À ce titre, le CEFFO a réussi à faire modifier les critères de sélection, afin que les Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens qui voudraient étudier au Québec en français puissent participer au programme. En effet, l'objectif de ces échanges était de familiariser les candidates et candidats avec leur langue seconde et la culture qui s'y rattache.

## **L'avenir des petits établissements universitaires**

Le CEFFO s'est beaucoup préoccupé, au cours de la dernière année, de l'avenir des petits établissements universitaires, notamment le Collège dominicain de philosophie et de théologie et le Collège universitaire de Hearst. Ce sont les seuls établissements universitaires unilingues français en Ontario. Leur taille, de même que leur mandat spécialisé, rend leur avenir incertain. Le CEFFO a fait des démarches dans le courant de l'année pour tenter de maintenir ces deux établissements si importants pour la communauté franco-ontarienne.